

Grosrouvre



Bulletin municipal N°96 Décembre 2025



Le petit train des Journées du Patrimoine

Vie
Municipale
04

Actualités
06

Ecole
09

Associations
11

Divers
14

SOMMAIRE



Vie Municipale
P.04



Ecole
P.08



Actualités
P.06



Associations
P.12

Divers
P.16



. Mairie, 1 chemin de la masse 78490 GROSROUVRE.

Site Internet : www.mairie-grosrouvre.fr

Facebook : Mairie de Grosrouvre. Instagram : mairiegrosrouvre, Panneau pocket

Téléphone : 01 34 86 06 12 Courriel : mairie@mairie-grosrouvre.fr.

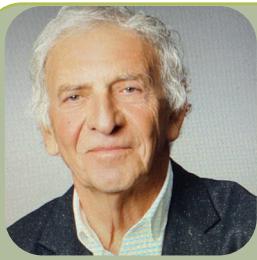
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h

Samedi, 9h à 12h. Fermé le Mercredi.

Directeur de publication : Yves Lambert.

Bulletin préparé par la commission information du conseil municipal et le secrétariat.

Le bulletin municipal accueille la communication des associations de la commune.



EDITO DU MAIRE

Dans notre village, comme tous les groupes sociaux de par le monde, nous avons des pratiques intergénérationnelles, qui symbolisent notre unité, notre souhait de bien vivre ensemble et de partager régulièrement des moments apaisants.

Comme la fête de la Saint-Jean fin juin, le marché de Noël en décembre devrait devenir un évènement traditionnel qui nous rassemble et nous rassure, car l'unité et la solidarité nous protègent, même si nous sommes sans illusions devant les éléments marquants permanents nationaux et internationaux qui nous bousculent tous les jours.

Un très grand merci à tous les organisateurs, personnel de la mairie, associations, bénévoles et professionnels qui contribuent au succès incontestable de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, nous avons pu débuter certains travaux urgents de voirie, notamment route de la Surie. Les travaux se poursuivront en janvier sur l'ensemble des points identifiés sur la commune.

Un long travail préparatoire avec le département par l'intermédiaire de l'agence Ingenier'Y a permis de lancer l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux (école et mairie). L'objectif ambitieux pour la mairie est de tout mettre en oeuvre pour un début des travaux, au niveau de l'école, au début de l'été prochain.

A partir du 15 janvier prochain débutera, comme tous les 5 ans, le recensement sur notre commune. Madame la secrétaire générale encadrera les deux agents recenseurs qui vous remettront soit un identifiant avec son mot de passe pour remplir les questionnaires sur Internet, soit les questionnaires papiers qui concerneront le logement et le nombre d'habitant.. Les agents recenseurs seront avertis quand les questionnaires seront remplis sur Internet, ils ne pourront pas connaître vos réponses, et dans tous les cas ils sont tenus au secret professionnel.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain. Il s'agit d'élections de listes paritaires (ce qui n'est pas nouveau dans notre commune depuis deux mandatures), et d'une part de proportionnelle, ce qui est nouveau pour plus de 24 000 communes de moins de 1000 habitants. Nous vous informerons régulièrement sur ces nouvelles modalités.

Je vous souhaite avec l'ensemble du conseil municipal, un très joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Maire, Yves Lambert.



VIE MUNICIPALE

Commémoration du 11 novembre

Extraits du message de Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants lus devant le monument aux morts de Grosrouvre.

« Unis dans cette mémoire, nous rendons visible l'idéal qui nous tient debout, le sens que nous avons donné à notre histoire, le projet collectif que nous poursuivons par-delà les tragédies. « Construire un ordre tel que la liberté, la sécurité et la dignité de chacun y soient garanties », selon les mots du général de Gaulle en 1941. Ce projet porte un nom : la République.

La République a donné à chaque soldat mort pour la France, aussi anonyme soit-il, d'être honoré à la place la plus élevée : celle qu'occupe la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

En lui s'incarne le sacrifice de tous les morts pour la France, d'hier et d'aujourd'hui, jusqu'à ceux qui, loin de chez eux, sont tombés en Indochine, en Algérie, dans les Balkans, en Afrique, en Afghanistan, au Levant. »



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 30 septembre 2025

1. Renouvellement de la convention de partenariat avec le Réseau « Au fil des pages 78 ».
2. Révision du règlement intérieur du Réseau « Au fil des Pages 78 »
3. Avenant N°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.
4. Fixation des redevances d'occupation du domaine public 2025.
5. Procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 par le CIG.
6. Désignation du coordonnateur communal de recensement 2026.

Séance du 27 novembre 2025

1. Budget supplémentaire commune 2025.
2. Décision modificative assainissement 2025.
3. Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux énergétiques du logement 2 route des Aubris.
4. Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux de voirie.

5. Demande de subvention au titre du fonds de concours CCCY pour des travaux d'étanchéité et de couverture à la MAM.
6. Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance 2026 pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.
7. Modification des tarifs municipaux.
8. Approbation des Lignes Directrices de Gestion.
9. Fixation des ratios d'avancement de grade.
10. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.
11. Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.
12. Mise à jour du règlement du cimetière.
13. Désignation de l'élu délégué au SIEED.
14. Adhésion de la commune de Septeuil au Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE).
15. Rapport d'activité 2024 du SIRYAE.
16. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIRYAE 2024.
17. Rapport d'activité 2024 du SEY 78.

Le détail des délibérations est consultable sur le site Internet de la Commune.



ACTUALITES

URBANISME FAQ

La foire aux questions répond aux questions le plus souvent posées. Dans tous les cas, se référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme disponible sur le site de la commune.

Est-ce que je peux construire un abri de jardin ?

Les abris de jardin de moins de 5 m² ne nécessitent pas de déclaration préalable. Les abris compris entre 5 et 9 m² nécessitent une déclaration préalable ; il est admis de les couvrir en bac acier. Au-delà de 9 m², on considère qu'il s'agit d'une annexe de la maison principale.

Dans quels matériaux peut-on réaliser une clôture ?

Les matériaux utilisés pour les clôtures doivent être en harmonie avec ceux des façades des constructions. Les éléments manufacturés sont en règle générale interdits. On leur préférera la pierre, le bois et la ferronnerie qui s'intègrent mieux au bâti traditionnel.

Est-ce que je peux installer des fenêtres de toit (Velux ou autre) ?

Oui, à condition qu'elles ne soient pas visibles de la voie publique. Leur positionnement et leurs dimensions sont précisés dans le PLU.

Est-ce que je peux construire une maison en bois ?

S'il s'agit de la structure interne de la maison, on est libre de la réaliser en maçonnerie ou en bois. En ce qui concerne les bardages en bois, ceux-ci sont autorisés sur tout ou partie de la façade ; les lames, disposées horizontalement, seront dans des teintes non contrastantes et en harmonie avec le proche bâti.

Y a-t-il des teintes imposées pour les menuiseries (portes, fenêtres, volets) ?

Les teintes ne doivent pas contraster avec l'environnement. Vous pouvez vous référer au nuancier communal qui figure en annexe du règlement du PLU.

Dois-je déclarer un ravalement ?

Même si vous refaites votre ravalement à l'identique, vous devez le déclarer en précisant les matériaux utilisés et leur couleur référencée au nuancier communal annexé au PLU (prière de convertir les nuanciers du commerce).

Les toits terrasses sont-ils autorisés ?

Les toits en terrasse sont admis s'ils couvrent au plus 25% de la superficie du sol du bâtiment. Ils seront obligatoirement situés sur le côté de la construction opposé aux voies et espaces publics.

Si je refais ma toiture à l'identique, dois-je déclarer ?

Oui, en précisant bien la taille et la couleur des tuiles qui seront utilisées.

Est-ce que je peux construire une véranda ?

Une véranda est une extension vitrée habitable de la construction principale avec laquelle elle doit s'harmoniser. Les matériaux industriels sont déconseillés, les panneaux métalliques thermolaqués interdits. Selon sa superficie, il sera nécessaire de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire.

RECENSEMENT GROSROUVRE 2026

Comme tous les 5 ans, l'INSEE réalise le recensement de la population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **15 janvier au 14 février**.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, nos agents recenseurs, vous fourniront une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

**Vous n'avez reçu aucun document d'ici
au
16 janvier 2026 ?
Contactez votre mairie :
01 34 86 06 12.**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir

la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Deux façons de se faire recenser :

1. En ligne.

OU

2. Remettre le formulaire en mairie ou à l'agent recenseur.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Emeline DARRAS** au 01 34 86 84 84.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



ELECTIONS MUNICIPALES

Nouveau mode de scrutin pour les élections municipales
des 15 et 22 mars 2026

  COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)
Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR
La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit **6 sièges**.


Les **5 sièges** restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

2nd TOUR
Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle. Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.
Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

© DILA 2025

Cette réforme est une réponse à la sous-représentation persistante des femmes dans les conseils municipaux ruraux actuellement constitués de 62,4 % d'hommes et de 37,6 % de femmes.

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 étend aux communes rurales de moins de 1000 habitants le scrutin de liste paritaire déjà en vigueur dans les autres communes.

LES INSCRIPTIONS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES SE
TERMINENT

LE 4 février 2026
en ligne
et
Le 6 février 2026
en mairie



Cette année, l'école accueille 78 élèves répartis dans les quatre classes de la petite section de maternelle au CM2. Le quotidien est rythmé par l'activité physique et les cours d'anglais.

Dans le cadre du programme «PHARE», les élèves du CE2 au CM2 ont été sensibilisés au harcèlement et cyberharcèlement lors d'une intervention de la Gendarmerie. Il a été expliqué aux enfants les comportements qui doivent les alerter et comment s'en préserver. Cette sensibilisation a suscité beaucoup de questions. A cette occasion, les élèves ont reçu un livret intitulé, « Guide contre le harcèlement » dont une partie est destinée aux parents. Nous remercions l'Adjudant Laï de la Maison



Christiane, bénévole de l'Association « Lire et Faire Lire » vient chaque semaine durant la pause méridienne pour lire des albums à des petits groupes d'enfants. Le but n'est pas d'apprendre à lire aux enfants mais de leur donner l'envie de lire, d'écouter et de partager des moments autour d'un livre. Les enfants apprécient ce temps calme et de découverte.

de Protection des Familles de la Gendarmerie de Bois-d'Arcy pour son intervention.

Durant ce premier trimestre, les classes du CP au CM2 ont eu le plaisir de bénéficier de séances à la piscine de Montfort l'Amaury. L'objectif est de permettre à chaque enfant de se familiariser avec le milieu aquatique pour les élèves de CP jusqu'à savoir nager pour les élèves de CM2.



Pour le plus grand plaisir des enfants, le Père Noël est venu raconter de belles histoires et faire la distribution de cadeaux à la cantine et dans les classes.

L'année scolaire se poursuivra avec de nombreuses activités prévues, notamment une action de prévention routière. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 auront la chance de partir en classe verte pour découvrir le monde de l'équitation en juin prochain.

Fête de l'école le 20 juin 2026.

USEP



Depuis la rentrée, les parents d'élèves de l'USEP de Grosrouvre ont rythmé la vie de l'école et du village avec plusieurs rendez-vous chaleureux.

Le 13 septembre, parents et enfants se sont retrouvés autour d'un petit déjeuner à l'école et ont réalisé un dessin géant à la craie, colorant ainsi presque toute la cour de l'école.

Le 11 octobre, la première fête de la pomme et de la châtaigne a rassemblé de nombreuses familles dans une atmosphère très joyeuse et ensoleillé. La journée s'est prolongée par un dîner dansant à la maison du village autour du cochon grillé !

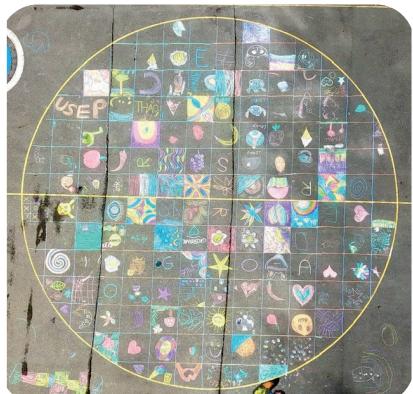
L'USEP a également répondu présent au marché de Noël du 13 décembre, fidèle à ce rendez-vous festif de fin d'année, qui a permis encore une fois de récolter de précieux fonds pour financer les futurs projets pédagogiques de l'école.



Notez les prochains rendez-vous de l'USEP.

Les **Ateliers Créatifs** se tiendront le **dimanche 8 février 2026**, sur le thème inspirant des «petits copieurs d'art !».

Le **Carnapâques** aura lieu le **vendredi 17 avril 2026**. Un petit concert sera organisé dans l'après-midi et tous les parents seront les bienvenus.





ASSOCIATIONS

MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Une fin d'année joyeuse à la MAM «Les Petites Grenouilles Bleues» de Grosrouvre

Depuis la rentrée de septembre, la MAM accueille 16 enfants dont 11 sont originaires de Grosrouvre et 5 des communes avoisinantes.

Un nouvel atelier de motricité et de baby yoga se déroule tous les jeudis pour le plus grand plaisir des enfants.

En attendant la venue du Père Noël, les activités créatives ont débuté en novembre et chacun s'active à la préparation du calendrier de l'avent.

L'équipe de la MAM «Les Petites Grenouilles Bleues» souhaite à toutes les familles de joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour les inscriptions, merci de bien vouloir nous adresser vos demandes par mail (mampgb@gmail.com) en précisant la commune de résidence et vos souhaits (jour et horaires d'accueil).



THÉÂTRE ET SARABANDE

Pour enfants, adolescents et adultes, les mardis à Grosrouvre et les mercredis à La Queue Lez Yvelines.

Renseignements et inscription 06 08 52 80 45
theatre.sarabande@yahoo.fr
<https://theatresarabande.wixsite.com/home>

FAMILLE PLUS



En ce mois de décembre, l'équipe active vous adresse ses voeux les plus chaleureux ; que les fêtes de Noël vous apportent joie, sérénité et complicité en famille et que l'année 2026 vous comble de bonheur, de santé et de beaux instants partagés.

Vous trouverez le détail de toutes nos propositions ci-dessous :

Histoire des Arts

Maison du village de Grosrouvre.

Contact : Mme Christiane Stouder.

christianestouder@familleplus.org.

Un mardi par mois de 15h à 16h30, suivi d'un goûter.

Mardi 6 janvier : Jacques-Louis David.

Mardi 10 février : Le Palais Garnier.

Mardi 10 mars : La peinture hollandaise du siècle d'or.

contact : raphaellesauce@familleplus.org.

Jeudi, toutes les semaines Chorale de 14h à 15h avec Mme Annie Brunet.

contact : anniebrunet@familleplus.org.

Jeudi, une fois par mois Bibliophages de 17h à 19h avec Mme Yvette Vibert.

contact : yvettevibert@familleplus.org.

Jeudi, toutes les semaines Atha-Yoga de 19h15 à 20h30 avec Mme Stéphanie Boursier.

contact : stephanieboursier@familleplus.org.

Vendredi, toutes les semaines Atelier Tricot-Crochet, de 10h à 12h avec Mme Hélène Goin.

contact : helenagoin@familleplus.org.

Vendredi, toutes les semaines Mélodie des couleurs de 13h à 17h avec Mme Hélène Goin.

contact : helenagoin@familleplus.org.

Pour tout renseignement et nous contacter, consulter notre site Internet : <https://familleplus.org/>



Isabelle Ramain-Soudanne
Présidente

Ateliers

Maison du village, 2 route des Aubris (hors vacances scolaires).

Mardi, toutes les semaines Hatha-yoga de 9h15 à 10h30 avec Mme Stéphanie Boursier.

contact : stephanieboursier@familleplus.org.

Jeudi, toutes les semaines Qi Gong de 10h à 11h avec M. Raphaël Lesause.

FORUM DES ASSOCIATIONS

La première édition du Forum des Associations de Grosrouvre a réuni habitants, bénévoles et acteurs locaux dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ce rendez-vous, placé sous le signe du partage, avait pour objectif de favoriser les échanges entre les associations, les acteurs locaux de la commune et les Grosrouvois.

Tout au long de l'après-midi, les visiteurs ont pu découvrir la richesse et la diversité de l'offre associative : culture, patrimoine, sports, enfance, solidarité... Un panel d'activités qui témoigne du dynamisme de notre village.

Cet événement a également permis d'encourager l'engagement bénévole, de faciliter les adhésions et d'informer le public sur les activités et offres culturelles proposées tout au long de l'année. Les associations ont ainsi pu présenter leurs projets, leurs besoins, et susciter de nouvelles vocations.

Au-delà des découvertes, le Forum a contribué à renforcer le lien social à Grosrouvre, en offrant un espace d'échanges propice à la convivialité. Il a également servi de point de départ à de nouvelles synergies entre associations, ouvrant la voie à des projets communs au service des habitants.

Un grand merci à toutes les personnes présentes ainsi qu'aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette première édition.

Rendez-vous le 5 septembre 2026 après midi, pour une seconde édition encore plus riche et fédératrice!



LES AMIS DE GROSROUVRE



Pour en savoir plus sur les projets et les événements, adhésion, abonnement à notre newsletter.

www.amisdegrosrouvre.fr



DIVERS

TRAIL DES 4 PILIERS

Le "Trail des 4 Piliers" revient pour sa X^e édition le 21 juin 2026 !

Organisé par l'ASB Yvelines, cet événement sportif propose trois parcours : 13,6 km (nouveauté, accessible aux marcheurs nordiques), 33 km et 43 km, traversant les plus beaux chemins ruraux de la commune. Les traileurs évolueront sur nos chemins ruraux comme le CR24, le CR2, le Chemin du Taillis ou le Bois des Feuillus, avec un retour vers La Queue-les-Yvelines.

Cette épreuve, comptant pour le Championnat des Yvelines et qualificative pour les Championnats de France, allie performance et découverte de notre patrimoine naturel.

Que vous soyez sportif ou spectateur, venez encourager les coureurs ou relever le défi ! Renseignements et inscriptions sur asbyvelines.fr. Une journée pour célébrer le sport, la nature et la convivialité. À vos agendas !

LES CABOTINS



«Les Cabotins» vous proposent cette année, une pièce du grand auteur comique du 19ème siècle, Eugène Labiche «Le plus heureux des trois». Cette oeuvre au comique rapide et physique, penche vers le burlesque. Le rythme des scènes et des situations nécessite précision et énergie. C'est du champagne qui doit se boire très frais !

Le Boléro, Montfort l'Amaury
Réservations

via le QR Code
HelloAsso



ou à la Maison du Tourisme
01.34.86.87.96

L'INFO AGRICOLE

Avez-vous remarqué ces champs de fleurs jaunes ? C'est un mélange de plantes mellifères composés de moutarde et de phacélie. Ce mélange est un couvert végétal utilisé comme engrais vert. L'engrais vert est une culture intermédiaire semée sur une parcelle agricole (ou dans votre potager) dans le but de fertiliser la culture suivante. Le système racinaire pivotant des plantes au pouvoir bactéricide est

reconnu pour assainir les terres et stimuler la vie microbienne. Ces plantes captent l'azote ainsi que les nitrates. Enfouie au milieu de l'hiver, elles restituent ces éléments au sol et réduisent le besoin en engrais. Ces fleurs contribuent à la protection de la biodiversité.



LE DÉPARTEMENT COMMUNIQUE



LE DÉPARTEMENT, PREMIER PARTENAIRE DES COMMUNES

Le **Département des Yvelines** co-finance les équipements municipaux pour améliorer le **cadre** et la **qualité de vie** des habitants.

Santé, éducation, culture/sport, solidarité, mobilité, environnement... autant de domaines dans lesquels le Département soutient et accompagne les **projets locaux**.



REPAS DU CCAS

